

Pour nous rejoindre

## Pour en savoir plus sur nos offres dédiées aux associations

- Un conseiller vous répond

au  **N°Cristal** 09 69 391 991

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h. APPEL NON SURTAXE

- Rendez-vous sur notre site [creditmutuel.fr](https://www.creditmutuel.fr) ou via l'application mobile Crédit Mutuel
- Rendez-vous en Caisse de Crédit Mutuel

# Crédit Mutuel

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en Caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration de ce délai, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de sa résiliation sont fixées pour chaque produit dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisé durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français.

La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque [www.creditmutuel.fr](https://www.creditmutuel.fr). Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 / Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre Caisse, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige bancaire ou au responsable des Relations Consommateurs des ACM dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées, pour tout litige relatif aux assurances, dans un deuxième temps.

Si vous êtes une personne physique et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : [www.mediateur-creditmutuel.com](https://www.mediateur-creditmutuel.com) ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur [www.creditmutuel.fr](https://www.creditmutuel.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation). Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : [www.mediation-assurance.org](https://www.mediation-assurance.org).

Homiris, un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 euros – Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines – CS 70002 – 59891 LILLE CEDEX 9, RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n°163.00.31 et n°216.10.31, n°162.00.31 et n°241.21.31 délivrés par CNPP Cert. ([www.cnpp.com](https://www.cnpp.com)).

Crédit Mutuel distribue les offres de Bouygues Telecom et Bouygues Telecom Business-Distribution. Bouygues Telecom - 37-39, rue Boissière - 75116 PARIS - SA au capital de 929 207 595,48 € - RCS PARIS 397 480 930.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS: 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](https://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.



Réf.: 81.57.21 – août 2023 • Document non contractuel • Crédit photo: Gettyimages



**OFFRE RESERVEE  
AUX CLUBS AFFILIES FFBAD**

## Associations

# Le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés pour faciliter votre gestion quotidienne

# Crédit Mutuel



■ Ensemble, faisons avancer vos projets associatifs.

S'investir dans un projet associatif est un engagement de tous les instants qui ne ressemble à aucun autre. C'est une démarche qui fait appel à des valeurs telles que l'échange, la solidarité, le goût du travail en équipe... Cette dimension humaine, le Crédit Mutuel y est attentif et met tout en œuvre pour la préserver et la renforcer. C'est dans cet esprit que nous vous proposons des outils simples et performants qui facilitent au quotidien la gestion de votre association. En se mobilisant ainsi autour de votre engagement, le Crédit Mutuel vous invite à vous consacrer pleinement à la réussite de vos projets.

■ Pour votre gestion quotidienne

### L'Eurocompte Association

Compte courant, carte de paiement, chéquier, service de banque en ligne... grâce à l'Eurocompte Association<sup>(1)</sup>, vous détenez l'ensemble des services essentiels à la gestion quotidienne de votre association, dans le cadre d'une cotisation mensuelle forfaitaire<sup>(2)</sup>.

### Le service de banque à distance<sup>(3)</sup>

L'offre CMUT Direct Association vous permet de réaliser de nombreuses transactions en toute autonomie: virements, prélèvements, gestion de vos moyens de paiement... Vous pouvez également donner aux délégués de votre choix un accès nominatif et personnalisé à tout ou partie des comptes (consulter, saisir, valider).

■ Profitez de solutions Télécom dédiées

Le Crédit Mutuel et son partenaire Bouygues Telecom accompagnent votre association dans le choix de votre forfait fixe et mobile.

Profitez ainsi de :

- ▶ Une offre Box internet avec Fibre et téléphonie fixe incluse
- ▶ Un réseau mobile de qualité
- ▶ De téléphones à partir de 1€<sup>(4)</sup>

(1) Ensemble de produits et services souscrits dans le cadre d'une offre groupée de services Eurocompte Association Tranquillité ou Eurocompte Association Confort. Détails et conditions disponibles en Caisses de Crédit Mutuel ou sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr). (2) Détails des offres et tarifs disponibles auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr). (3) Dans le cadre de votre service de banque en ligne. La souscription à des services de banque à distance, accessibles via internet, n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet. (4) Détails des offres et conditions sur le site [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) ou sur le site [www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr).



## ■ Pour vos encaissements par carte

Bénéficiez d'une large gamme de Terminaux de Paiement Électroniques, tous compatibles avec le paiement sans contact.

Tout est inclus dans l'abonnement, vous n'êtes jamais seul: en cas d'incident, nos équipes sont prêtes à vous dépanner 24h/24 et à se déplacer si nécessaire.

Le Crédit Mutuel s'adapte à votre activité et vous propose également des logiciels spécifiques: vente à distance, paiement en plusieurs fois...

### Pour accepter la carte en mobilité

- ▶ Avec **Monetico Mobile<sup>(1)</sup>**, votre smartphone vous permet d'accepter les paiements partout où une couverture de réseau téléphonique est disponible.
- ▶ Acceptez les cartes de vos clients fonctionnant sur la plupart des réseaux internationaux (Visa, Mastercard, etc.) ainsi que les paiements sans contact par carte jusqu'à 50€.
- ▶ Retrouvez toutes les transactions sur des tableaux de bords en ligne et améliorez votre trésorerie.

### Crédit Mutuel Pay Asso pour gérer votre activité en ligne

Adhésions, cotisations, ventes d'articles, avec la solution monétique **Crédit Mutuel Pay Asso** vous pouvez désormais proposer à vos adhérents de régler sur internet par carte de paiement, même si vous ne disposez pas de site.



Pour contribuer au développement de votre association, le Crédit Mutuel vous offre Pay Asso<sup>(2)</sup>.

(1) Service Monetico Mobile fourni par EURO-INFORMATION - Européenne de Traitement de l'Information - société par actions simplifiée au capital de 53 212 140 euros, dont le siège social est 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67905 STRASBOURG CEDEX 9. RCS Strasbourg B 312 730 674. (2) Crédit Mutuel Pay Asso est une solution simple d'encaissement. Offre réservée aux associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif, ayant un budget annuel inférieur à 500 000 €, titulaires d'un compte courant au Crédit Mutuel. Pour les autres associations, tarification et commissions applicables selon conditions définies au contrat. Conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel et sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).



## ■ Pour vos excédents de trésorerie

Pour l'épargne de votre association, vous pouvez opter pour:

- ▶ **le Livret Bleu OBNL** pour disposer d'une réserve d'argent disponible à tout moment,
- ▶ **le Livret OBNL Triplex** pour une épargne disponible sans frais et une rémunération attractive jusqu'à 20 millions d'euros.

## ■ Un financement rapide et personnalisé

Le Crédit Mutuel met à votre disposition toute une gamme de crédits qui s'adapte à vos besoins.

Pour anticiper vos rentrées ou couvrir vos sorties d'argent, pour financer du matériel, un véhicule, un bâtiment... le Crédit Mutuel vous propose des formules simples, souples et sur mesure pour concrétiser vos projets sans déséquilibrer votre budget.

Le Crédit Mutuel s'appuie sur un réseau d'organismes partenaires afin de vous conseiller et garantir vos crédits<sup>(3)</sup>.

(3) Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel et sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).  
- SOGAMA-CREDIT ASSOCIATIF, S.A au capital de 12 755 361,70 euros, RCS Paris N°352 086 003, 75 Rue Saint-Lazare - 75009 Paris.  
- FRANCE ACTIVE, S.A au capital de 10 976 821 euros, R.C.S Bobigny N° 401 723 408, 3 rue Franklin - 93100 Montreuil.

## Protéger votre association

Des solutions adaptées pour assurer votre association et vous prémunir contre les imprévus qui affecteraient sa pérennité...

Le Crédit Mutuel se mobilise autour de votre engagement et vous offre la **Garantie Responsabilité Civile des dirigeants**<sup>(1)</sup>.

### Assurance Multi Asso Crédit Mutuel

Pour ne pas laisser un imprévu mettre en péril ce que vous avez construit, le contrat d'assurance Multi Asso Crédit Mutuel :

- ▶ Assure votre association pour garantir sa pérennité et préserver votre engagement.
- ▶ Inclut un socle de garanties Responsabilités Civiles complet pour couvrir vos adhérents, vos bénévoles, vos dirigeants et vos éventuels salariés.

(1) Garantie Responsabilité Civile couvrant, suivant les conditions détaillées disponibles en Caisse de Crédit Mutuel et dans la limite d'un plafond annuel de 50 000 euros, la responsabilité pour faute personnelle des dirigeants de l'association. Offre réservée aux associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif, ayant un budget annuel inférieur à 500 000 euros, titulaires d'un compte courant au Crédit Mutuel. Contrat souscrit auprès d'ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances. Conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel et sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).

### Homiris, alarme et télésurveillance

- ▶ Protégez vos locaux des cambriolages et des risques d'agression grâce au système d'alarme connecté à un centre de surveillance 24h/24.
- ▶ Bénéficiez d'un abonnement tout compris intégrant la mise à disposition du matériel.
- ▶ Pilotez à distance votre service de télésurveillance via l'application mobile<sup>(2)</sup>.

(2) Par Internet et application mobile, disponible sur vos plateformes de téléchargement habituelles, sous réserve de compatibilité.

## Se tenir informé et s'entourer

Parce que créer une association ne se limite pas à l'ouverture d'un compte bancaire, le Crédit Mutuel met à votre disposition :

associ@thèque

LE KIOSQUE  
A SERVICES

AGORA  
SOCIÉTAIRES

### L'accès au site associatheque.fr

Un site<sup>(3)</sup> d'informations et d'outils pratiques dédié aux dirigeants et bénévoles, pour les aider dans leur mission au quotidien.

### L'accès au Kiosque à Services<sup>(4)</sup>

Vous bénéficierez d'offres négociées auprès de prestataires de confiance pour vos besoins en gestion et comptabilité.

### L'accès à AGORA<sup>(5)</sup>

Un espace d'échanges, réservé aux sociétaires, permettant de communiquer sur la vie de votre association (événements, recherche de bénévoles...).

### La lettre Partenaire Associations

Informations trimestrielles en lien avec l'actualité associative.

### Le service d'informations juridiques et fiscales

Le Crédit Mutuel vous accompagne en répondant à vos questions<sup>(6)</sup>.

(3) Site géré par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel – 46 rue du Bastion – 75017 Paris. (4) SERVICE SOUMIS À CONDITIONS, pour les clients titulaires d'un contrat de banque en ligne CMUT. Voir conditions en Caisse et sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr). Le Kiosque à Services est un service proposé par EURO-INFORMATION PLATEFORME DE SERVICES EXTERNES, société par actions simplifiées au capital social de 8 000 000 euros, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 882 487 408 sise 4 rue Frédéric Guillaume RAIFFEISEN 67000 STRASBOURG. (5) Plateforme accessible aux sociétaires particuliers et associations, dans le cadre de votre service de banque en ligne CMUT Direct et sous réserve du téléchargement de l'application mobile gratuite Crédit Mutuel. La souscription à des services de banque à distance, accessibles via internet, n'inclut pas l'abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet. (6) Voir conditions en Caisse. Service géré par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.